



**Appel à candidatures pour une résidence
de création et de transmission à Vence
de deux artistes :**

**un.e plasticien.ne – dessin contemporain
& un.e auteur.e littéraire**

Projet 2019/2020

1 – Ambition, domaines de création et objet de la résidence

Le Musée de Vence, la Médiathèque Elise et Célestin Freinet de Vence, la ville de Vence, la DRAC PACA et l'Education Nationale partagent la double ambition de soutenir la création et de favoriser la démocratisation culturelle, notamment en favorisant la rencontre avec des artistes et l'initiation aux pratiques artistiques pour différentes catégories de publics. Dans ce but, les partenaires collaborent pour proposer, durant l'année scolaire 2019-2020, une résidence de création et de transmission à Vence à 2 artistes :

- **Un.e artiste plasticien.ne – dessin contemporain.**
- **et un.e auteur.e littéraire.**

Pendant la durée de cette résidence, les deux artistes retenus conduiront en parallèle une **double activité de création et de sensibilisation artistique à des publics variés.**

2 – Les pilotes et partenaires du projet

2.1 – Les établissements pilotes

Le Musée de Vence et la Médiathèque Elise et Célestin Freinet sont deux équipements de la Régie Culturelle de Vence, établissement public créé par la ville de Vence pour mettre en œuvre sa politique culturelle (il regroupe en outre le Conservatoire de musique, le Centre Culturel, ainsi que l'activité cinéma et assure la coordination de manifestations culturelles).

- **Le Musée de Vence**

Le Musée de Vence est un centre d'art qui, depuis sa création en 1992, tisse des liens - dans sa programmation d'expositions et d'activités culturelles et pédagogiques -, entre la création contemporaine et des grandes figures liées à l'histoire de la cité - Matisse Chagall, Dubuffet, ARMAN. Parmi les axes du projet artistique et culturel de l'établissement figurent les axes suivants :

- valoriser et interroger l'héritage de Matisse, qui a vécu et travaillé à Vence et y a conçu la chapelle du Rosaire. Le musée conserve une collection d'une soixantaine d'œuvres (arts graphiques : lithographies, eaux-fortes, dessin au fusain) données à la ville de Vence par les héritiers de l'artiste. Depuis 2018, une sélection de ce fonds est présentée dans un espace permanent du Musée.
- développer une ligne de programmation autour du dessin ; plus particulièrement soutenir et diffuser la création dans le domaine du dessin contemporain, qui constitue aujourd'hui un champ d'expression élargi, singulièrement riche, vivant et dynamique. Le Musée travaille au projet d'organiser un rendez-vous annuel sous forme d'exposition dans ce domaine, et présente dès 2019 une première exposition temporaire collective en ce sens (*La force du dessin*, 16 mars – 9 juin).
- explorer les relations entre création plastique et expression littéraire, entre mot et

image. Ainsi le Musée a-t-il proposé en 2018 deux expositions autour de cette thématique :

- l'une a été consacrée à Gérard Titus-Carmel, à la fois plasticien et auteur de recueils de poésie : l'exposition fait l'objet d'extensions proposées à la Médiathèque, au Lycée Matisse et au collège de la Sine ; l'artiste a par ailleurs été invité à l'occasion du Printemps des poètes de Vence en 2018
 - l'autre exposition, intitulée *Peinture-écriture / pittura-scritura*, donnait à voir les démarches de plasticiens français et italiens qui, des années 60 à nos jours, intègrent des éléments textuels dans leurs oeuvres, et, à l'inverse, celles de poètes et d'écrivains qui enrichissent leurs travaux d'une dimension plastique et visuelle.
- développer une activité de résidences d'artistes, pour des créateurs émergents, favorisant à la fois la création et la diffusion d'œuvres et des actions de sensibilisation artistiques auprès de publics variés à Vence.

Le service pédagogique du Musée conçoit et met en œuvre des actions de médiation, développe des pratiques artistiques en lien avec la programmation.

- **La Médiathèque de Vence**

L'Etablissement développe ses missions autour des axes suivants :

- constituer et mettre à disposition de tous les publics des collections de différents types de documents à des fins d'information, d'éducation, de culture et de loisir
- offrir un accès à l'information sous toutes ses formes et favoriser son appropriation
- être un espace public de rencontre, de confrontation d'idées et de débat citoyen entre les générations et les communautés.
- participer à la formation initiale et continue à tous les âges.
- contribuer à la promotion et à la diffusion de la création culturelle locale et nationale.

En 2018, la Médiathèque a notamment développé :

- la mise en avant et l'enrichissement du Fonds patrimonial Freinet en vue de son statut de Pôle d'Excellence de Conservation PACA. Ce fonds est constitué principalement d'ouvrages et de publications jeunesse de l'Institut Coopératif de l'École Moderne –Pédagogie Freinet.
- l'ouverture des collections aux jeux de société et jeux vidéo,
- 6 expositions, 39 conférences, rencontres débats, 54 projections et concerts, 54 ateliers lectures et ateliers d'écriture, une fête du livre hors les murs et une nocturne.

2.2 – Les acteurs partenaires du projet

- Le Pôle Education Réussite et Avenir de la ville de Vence à travers la Direction de la Jeunesse et La coordination des Temps de loisirs 3-11 ans.
- L'Education nationale : DAAC Nice (Délégation Académique à l'Action Artistique et Culturelle)
 - o Lycée Matisse de Vence
 - o Collège de la Sine
 - o Ecoles de Vence.
- La politique de la ville
- D'autres structures partenaires du Musée et de la Médiathèque :
 - o le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
 - o le CMP (Centre Médico-Psychologique)
 - o la clinique des Cadrans solaires, qui appartient à la Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF)
 - o l'association ISI (Insertion – Solidarité – Intégration)

3 – Enjeux de la résidence

Le but recherché est de favoriser à la fois :

- la production de créations s'inscrivant dans les démarches artistiques des 2 résidents
- une rencontre entre les publics les plus variés et les artistes, leurs pratiques artistiques, leurs processus de création, afin de développer une sensibilisation, une expression, une participation et une éducation par la pratique.

Les enjeux :

- susciter l'élaboration d'œuvres originales
- favoriser auprès du plus grand nombre de groupes (enfants, jeunes, publics adultes, publics empêchés) une sensibilisation à la création plastique (dessin) et à l'écriture, en suscitant la rencontre avec les artistes
- développer chez les publics une capacité d'expression en favorisant les pratiques culturelles
- participer à la mise en place d'un parcours d'éducation artistique
- réduire les inégalités en matière d'accès à la culture.

4 – Principes directeurs et modalités

- Le choix des artistes s'effectue sur la base d'un appel à candidatures.
- La résidence envisagée est d'une durée de 12 semaines non consécutives, durant la période de juin 2019 à fin mai 2020.
- A partir du propos de Matisse, qui parlant du «*secret de son art*», évoque «*l'expression d'un rêve toujours inspiré par la réalité* », le fil conducteur thématique proposé pour la résidence est le suivant :

vie réelle, vie rêvée.

- Durant les semaines de la résidence, les deux artistes partagent leur temps comme suit :
 - o 50% pour leur travail de création
 - o 50% pour la participation à des actions de sensibilisation artistique en collaboration avec les structures partenaires du projet.
- Pendant 12 semaines, les artistes se rendent disponibles, de manière exclusive, pour la mission aux dates mentionnées dans le présent appel à candidatures.
- Pour le volet de création et d'écriture :
 - o les artistes disposent chacun d'un lieu de travail dédié, dans le centre de Vence.
 - o la production des 2 artistes donnera lieu à une exposition à la chapelle des Pénitents Blancs, en articulation avec une exposition collective au Musée de Vence sur le thème du dessin.
- Pour le volet de transmission et sensibilisation artistique participative :
 - o les artistes invités proposent aux acteurs partenaires des actions en lien avec leurs propres démarches de création. Les 2 artistes seront libres de choisir les démarches et supports artistiques pour le projet. Ils apporteront des œuvres et textes de leur production afin de permettre les échanges sur leurs propres créations.
 - o des temps de concertation avec les enseignants, animateurs, ou interlocuteurs des acteurs partenaires permettront de préparer les interventions et de définir comment celles-ci s'inscrivent dans les projets des établissements concernés ; les animateurs, médiateurs, enseignants sont partie prenante du projet et sont amenés à préparer ou poursuivre celui-ci, même en l'absence des artistes, par des actions dans leurs lieux et avec leurs groupes respectifs.
 - o Les productions réalisées avec les groupes lors des séances de transmission donneront lieu à une manifestation de restitution multi-sites : salles pédagogiques du musée de Vence, Médiathèque, Centre Culturel, salle de l'Europe de la Villa Alexandrine, Maison de la Jeunesse et des loisirs, Collège, Lycée, Ecoles, Accueils de Loisirs...
- Pendant les 12 semaines concernées, les artistes seront amenés à résider sur le territoire. A cet effet, des lieux d'hébergements seront mis à leur disposition à Vence par la Régie Culturelle.

5 – Déroulement et calendrier de la résidence

La résidence sera d'une durée de 12 semaines non consécutives, entre la première semaine de juillet 2019 et la mi-mai 2020. Afin de toucher une large diversité de publics, les séquences de la résidence comprendront des périodes scolaires et des semaines de vacances scolaires.

- PREMIER TEMPS : PREPARATION

- **Semaine 1 : du 1^{er} au 5 juillet 2019 : rencontres préparatoires des artistes avec les porteurs du projet**
 - Cette première phase vise plusieurs objectifs :
 - permettre aux artistes de découvrir les lieux, de rencontrer les interlocuteurs porteurs et partenaires du projet (Musée, Médiathèque, pôle Education Réussite et Avenir de la ville, DRAC, Education Nationale...)
 - permettre aux artistes de se rencontrer, de découvrir leurs démarches de création respectives et de se projeter sur leur collaboration pendant la résidence.
 - susciter des rencontres entre les artistes et partenaires culturels, médiateurs, enseignants, animateur, interlocuteurs de la politique de la ville, responsables d'associations..., afin que ceux-ci se familiarisent avec la démarche de création des artistes-résidents. Le dialogue permettra d'échanger sur la façon de construire ensemble les projets de sensibilisation artistique auprès des enfants, des jeunes et des autres groupes en fonction des spécificités des différents lieux.
 - procéder à la signature d'une convention entre la Régie Culturelle de Vence et les artistes, précisant les engagements respectifs.

- DEUXIEME TEMPS : CREATION / TRANSMISSION

- **10 semaines**
- La présence des artistes a vocation à susciter des propositions variées en direction des différents publics : présentation de l'œuvre de l'artiste et de sa démarche, ateliers (de dessin, d'écriture...), temps partagé de création, moments d'échanges, de monstration...
- En termes de lieux, les rencontres peuvent se tenir : au Musée, à la Médiathèque, au Centre Culturel, dans les Accueils de Loisirs, à la Maison des Jeunes et des Loisirs, dans les établissements scolaires (lycée Matisse, collège de la Sine, écoles), dans les locaux des associations, des structures sociales, etc.
- Pour permettre le développement d'un véritable projet de sensibilisation artistique pour chaque groupe entre l'artiste et son interlocuteur de la structure partenaire, un format moyen de 3 séances avec le même groupe est proposé.

En 2019 :

3 semaines consécutives :

- **Semaine 2 : du 7 au 11 octobre 2019** (période scolaire)
- **Semaine 3 : du 14 au 18 octobre** (période scolaire)
- **Semaine 4 : du 21 au 25 octobre** (période scolaire)

En 2020 :

4 semaines consécutives :

- **Semaine 5 : du 24 au 28 février 2020** (vacances scolaires)
- **Semaine 6 : 2 au 6 mars** (période scolaire)
- **Semaine 7 : 9 au 13 mars** (période scolaire)
- **Semaine 8 : 16 au 20 mars** (période scolaire)

Puis 3 semaines consécutives :

- **Semaine 9 : 6 au 10 avril** (période scolaire)
- **Semaine 10 : semaine 14 au 17 avril** (vacances scolaires) (*le 13 avril est férié*)
- **Semaine 11 : 20 au 24 avril** (vacance scolaire)

- **TROISIEME TEMPS : RESTITUTION**

La résidence se clôturera par une restitution qui prendra la forme d'expositions et d'autres actions éventuelles (par exemple : lectures, livre-objet, etc.) présentant d'une part les œuvres créées par les artistes lors de la résidence, d'autre part les productions élaborées lors des séances de sensibilisation artistiques avec les publics rencontrés.

- **Semaine 12 : du 11 au 15 mai** (période scolaire) : préparation de la restitution (supports, textes, etc.)
- **Expositions de restitution : de mi-mai à mi-juin 2020**
 - Chapelle des Pénitents Blancs : exposition des œuvres réalisées par les artistes, en articulation avec exposition au Musée de Vence.
 - Lieux divers : présentation des productions réalisées avec les groupes lors des séances de transmission. Salle pédagogique du musée de Vence, Médiathèque, Centre Culturel, salle de l'Europe de la Villa Alexandrine, Collège, Lycée, Ecoles, Accueils de Loisirs ...

Les artistes participent à l'accrochage et à l'inauguration.

6 – Bourses de résidence et conditions matérielles

Les artistes sélectionné(e)s bénéficient d'une bourse de résidence.

Pour l'ensemble de la période (juillet 2019 – mai 2020), elle est de :

- 12 000 € TTC pour l'artiste plasticien.ne – dessin contemporain
- 12 000 € TTC pour l'auteur.e littéraire.

Pour chacun des deux artistes, la bourse se décomposera de la façon suivante :

- 6 000 euros TTC pour lui permettre d'exercer son activité de création hors de son atelier ou lieu habituel d'écriture.
- 6 000 euros TTC pour la diffusion de ses œuvres, les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc., leurs interventions et ateliers pédagogiques à Vence, la collaboration active pour la mise en œuvre du volet de restitutions et la présence à l'inauguration.

Le paiement de la bourse se fait par tranche à la fin de chaque période de résidence au prorata des interventions.

La Régie Culturelle prend en charge les frais inhérents à la restitution, en partenariat avec les lieux d'accueil (mise à disposition de locaux).

La Régie Culturelle assure la communication de l'ensemble du projet, en collaboration avec ses partenaires.

Les 2 artistes sont appelé.e.s à résider, de manière effective, sur le territoire concerné pendant leur mission. Pour cela, des lieux d'hébergement seront mis à leur disposition à Vence. La Régie Culturelle de Vence assure les frais relatifs à l'hébergement.

Les lieux de création et la totalité des lieux où se dérouleront les actions de transmission et de sensibilisation artistique se situent dans le centre ou proche du centre-ville de Vence. Les artistes retenus devront être autonomes dans leurs déplacements.

Pour les déplacements liés aux activités de la résidence, un remboursement de frais de transport individuel aux artistes pourra être effectué dans la limite d'un montant de 1500 euros maximum par artiste sur l'ensemble de la période.

Les repas seront à la charge des artistes.

L'artiste résident prendra à sa charge le matériel destiné à sa propre création. Le matériel nécessaire aux ateliers sera vu avec les partenaires en fonction de chaque projet : Musée de Vence, Médiathèque, établissements scolaires, centres de loisirs etc. et devra faire l'objet d'une estimation chiffrée discutée en amont, lors du montage du projet.

7 – Pilotage et interlocuteurs

Les établissements pilotes du projet au sein de la Régie Culturelle – Musée de Vence, Médiathèque - assurent la coordination générale du projet, en relation étroite avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA.

La Régie Culturelle s'appuie sur les interlocuteurs de la DAAC dans ses liens avec les établissements scolaires.

Une évaluation entre les structures partenaires et les artistes aura lieu à mi-parcours.

Les interlocuteurs au sein des structures :

- Régie Culturelle / Musée de Vence
 - o Pilotage général de la démarche
 - Jean Iborra, directeur de la Régie Culturelle et du Musée de Vence
 - Cédric Fioretti, adjoint au directeur de la Régie
 - o Mise en oeuvre opérationnelle et coordination
 - Sabine Fichera, assistante publics, médiations et résidences d'artistes
- Régie Culturelle / Médiathèque Elise et Célestin Freinet
 - o Claire Verrat, directrice
- Pôle Education Réussite et Avenir de la ville de Vence
 - o Isabelle Boivin, responsable du Pôle Education Réussite et Avenir
 - o Pascale Grieco, coordinatrice des Temps de Loisirs 3-11 ans
 - o La Iath Sengsavanh, directeur de la Maison de la Jeunesse et des Loisirs
- DRAC PACA :
 - o Isabelle Millies, conseillère pour l'action culturelle et territoriale (Var et Alpes Maritimes), référente régionale pour l'éducation artistique et culturelle
- Education Nationale :
 - o DAAC Nice (Délégation Académique à l'Action Artistique et Culturelle)
- Politique de la ville :
 - o Daphné Fontaine, Cheffe de projet - Service politique de la ville - Secteur de Vence - Métropole Nice Côte d'Azur

8 - Candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste plasticien.ne dans le domaine du dessin contemporain et auteur.e professionnel francophone.

L'artiste candidat.e doit résider en France, avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement à la fois dans son travail de création et dans ce type particulier d'action de médiation auprès des publics que représente la résidence.

L'artiste doit maîtriser l'usage oral et écrit de la langue française. Il doit être autonome dans ses déplacements.

Composition du dossier de candidature :

Pièces à fournir

- Curriculum Vitae,
- Note d'intention décrivant la démarche envisagée dans le cadre de cette résidence, à la fois pour le volet création et pour le volet transmission
- Dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres représentatives de la démarche artistique,
- Relevé d'identité bancaire ou postal.
- Fiche de renseignement (Annexe 3)

Remarque : Si le dossier inclus des propositions d'ateliers, stipuler à partir de quels âges ils sont accessibles.

Dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature est à transmettre par courrier à l'attention de :

Musée de Vence
Sabine Fichera
2, place du Frêne
06 110 VENCE

et par courrier électronique aux adresses suivantes :

sfichera@ville-vence.fr
jiborra@ville-vence.fr

Règlement de la résidence

Jury de sélection

Les résidents sont choisis par un jury de sélection qui rend son choix définitif après examen des **dossiers de candidature dans la journée du 26 juin 2019.**

Composition du jury :

- La Présidence de la Régie Culturelle de Vence ou son représentant
- Le directeur de la Régie Culturelle et du Musée de Vence
- L'Adjoint au directeur de la Régie Culturelle
- La directrice la Médiathèque Elise et Célestin Freinet
- La Conseillère en Education Artistique et Culturelle de la DRAC PACA
- Un représentant de l'Education Nationale à la DAAC
- Un membre des principales structures partenaires de la résidence.

Les critères d'examen des candidatures

- qualité de l'œuvre antérieure du candidat
- intérêt du projet artistique et culturel
- expériences antérieures dans ce type d'actions de médiation auprès des publics
- pertinence de la proposition par rapport à la diversité des publics et des situations de rencontres et de médiations (scolaire / périscolaire, enfants/adultes...) et
- capacité supposée de l'artiste à mener à bien le projet et à le faire évoluer en lien avec un autre artiste
- motivations de l'artiste

Pourront faire acte de candidature tout artiste plasticien.ne dans le domaine du dessin contemporain et écrivain.e professionnels francophone résidant en France.

Cadre Juridique

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Régie Culturelle de Vence, porteur du projet de résidence et des artistes accueillis est signée lors de la semaine de rencontres initiales.

Une convention distincte est signée par artiste.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes des artistes dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec l'Etablissement Public de la Régie Culturelle.

La date limite de dépôt des dossiers, version papier (un exemplaire) et version numérique, est le vendredi 24 juin 2019 à 12h.

ANNEXE 1

VENCE, « CITE DES ARTS » : REPERE HISTORIQUES

Depuis le début du 20^{ème} siècle jusqu'à nos jours, Vence a entretenu une relation privilégiée avec les artistes et les écrivains. Dufy est présent à Vence en 1903, il y revient en 1919, 1920, puis entre 20-25, encore en 1944. Au cours de ses séjours, il se confronte à l'enjeu plastique d'architecturer l'ombre et la couleur dans les motifs qu'il choisit : les paysages environnants, la ville et ses remparts.

Soutine et Modigliani sont à Vence probablement dès 1919. Soutine compose de nombreuses toiles d'inspiration vençoise. Il revient en 1929 et réalise sept tableaux, dont cinq illustrent *Le Grand Frêne* qui orne le parvis du château où se trouve aujourd'hui le centre d'art « Musée de Vence ».

Matisse découvre le Sud lors d'un premier voyage en 1890, à trente et un ans. En 1917, il s'installe à Nice. En juin 43, pour échapper à la menace de bombardements imminents, il emménage à la Villa le Rêve à Vence, qu'il occupera jusqu'en janvier 1949. Ces années marquent une étape importante d'accomplissement de son œuvre. Installé à la villa le Rêve, il crée des œuvres majeures, dites de la « période vençoise », développe la technique des papiers gouachés découpés, entreprend et mène à bien la conception et la réalisation de la chapelle des dominicaines du Rosaire, œuvre totale qu'il considérera comme son chef d'œuvre.

En 1950, Marc Chagall s'installe dans la villa Les Collines. Il y restera jusqu'en 1966. Il s'engage dans la création d'un grand cycle peint, qu'il intitule *le Message Biblique*, et qu'il destine d'abord à la Chapelle du Calvaire à Vence. Le projet ne se réalisera pas, et se métamorphosera en celui d'un musée, finalement édifié à Nice.

Jean Dubuffet s'installe à Vence en 1955. Il travaille dans l'atelier de l'Ubac, puis fait construire une maison, le Vortex. Il se lie d'amitié avec le galeriste Alphonse Chave. Il entretiendra aussi une correspondance étroite avec l'écrivain polonais :

Witold Gombrowicz, qui s'installe à Vence en 1964 à la Villa Alexandrine, place du Grand Jardin, où il resta jusqu'à sa mort en 1969.

En 1958, le peintre tchèque FRANTA, passe clandestinement en Occident et fuit la Tchécoslovaquie communiste. Il trouve refuge à Vence, où il vit et travaille depuis.

Arman s'installe à Vence en 1968, où il commande une maison à l'architecte Guy Rottier ; il met en scène cette maison lors d'installations artistiques éphémères, telles Piano Garden en 1969 ou Maison Bidonville en 1984.

Le début des années 80 marque l'apparition publique d'un autre artiste installé à Vence, Jean-Charles Blais, qui travaille sur des tableaux peints sur des matériaux de récupération et particulièrement des affiches arrachées. En 1987, le Centre Pompidou lui consacre une exposition personnelle. En 1990, il signe l'aménagement de la station de métro Assemblée Nationale. Il partage aujourd'hui son temps entre Vence et Paris.

ANNEXE 2

APPROCHE DU NOMBRE DE GROUPES ET PUBLICS :

- 1 semaine-type = 5 séances de transmission par artiste, soit au total 10 séances de transmission
- Moyenne souhaitée pour les groupes scolaires : 3 séances de transmission par groupe,
- publics scolaires
 - o Lycée
 - 3 classes (90 élèves), soit 6 groupes
 - o Collège
 - 2 classes (60 élèves), soit 4 groupes
 - o Ecoles
 - 6 classes de l'école de Toreille, Chagall, St-Michel (180 élèves), soit 12 groupes
- autres publics
 - o accueil de loisirs
 - 2 groupe enfants (24)
 - 1 groupe jeunes (11)
 - o ISI
 - 1 groupe (10)
 - o CCAS :
 - 1 groupe seniors (12 adultes)
 - o CMP
 - 1 groupe (10)
- Cadrans solaires
 - 1 groupe (10)

Total : environ 400 personnes.

Cette approche est indicative et non exhaustive. Elle sera précisée lors de la préparation de la résidence et des échanges avec les différents acteurs partenaires.

ANNEXE 3

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom :

Prénoms :

Pseudonyme :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

N° de sécurité sociale :

N° SIRET :

Pour votre activité, vous êtes rattaché(e) une structure.

Laquelle ?

Indiquez ses coordonnées :

Le nom de son représentant (signataire contrat) :

Le nom de son référent administratif :

Vous déclarez votre activité auprès de l'AGESSA, merci de le signaler.

Mode d'affiliation :

Joindre les RIB nécessaires pour les versements de salaires, les remboursements de frais de trajet

